

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 avril 2021

Etablissement Public Expérimental lillois

Ce jeudi 22 avril 2021, les conseils d'administration de l'Université de Lille, l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles, l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, l'École Supérieure de Journalisme de Lille et Sciences Po Lille ont délibéré sur les statuts de création de l'établissement public expérimental lillois (EPE).

Détails des votes aux CA des établissements

Etablissement	Pour	Contre	Abstention
Université de Lille	26	9	1
ENSAIT	28	1	2
ENSAPL	10	9	1
ESJ Lille	27	4	0
Sciences Po Lille	19	11	0

L'Université de Lille, l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles, l'École Supérieure de Journalisme de Lille et Sciences Po Lille se sont prononcées favorablement sur les statuts donnant naissance à l'établissement public expérimental.

Le conseil d'administration de l'ENSAPL n'ayant pas dégagé, quant à lui, de majorité claire, les directions des établissements se réuniront pour étudier les suites à donner au projet.

CONTACT PRESSE

contactpresse@universitedelille2022.fr

Port. 06 34 60 15 57